

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le dix-septième jour du mois de décembre en l'an deux mille dix-neuf, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
Monsieur Jacques Gauthier

LES CONSEILLERS (ÈRES) :
Gesa Wehmeyer-Laplante
Jean-Pierre Ducruc
Michel Routhier
Jean Lecours
Guy Boucher
Carmen Demers

Tous membres du conseil et formant quorum.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil, dans la manière et le délai prévus dans la loi.

Directrice générale et secrétaire-trésorière : Madame France Dubuc

Présence de 0 citoyen.

ORDRE DU JOUR

- 1) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal – Séance ordinaire du 03 décembre 2019
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
 - Comptes à payer
 - Rémunération 2020 (officiers municipaux)
 - Demande d'adhésion au Programme de réhabilitation de l'environnement
 - Entente convention collective des employés syndiqués 2020-2024
 - Demande au Fonds de développement des territoires (FDT) 2019-2020
 - Dépôt d'un rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle

Règlement numéro 617-2019 aux fins de prolonger le délai au règlement numéro 415-2008 (programme d'aide à l'entreprise)

 - Adoption

Règlement numéro 618-2019 aux fins de prolonger le délai au règlement numéro 417-2008 (programme d'aide à la construction résidentielle)

 - Adoption

Projet de Règlement numéro 619-2019 établissant les tarifs d'aqueduc, d'égout et de protection incendie pour l'exercice financier 2020

 - Adoption
 - Avis de motion

Projet de Règlement numéro 620-2019 concernant l'imposition des taxes municipales et la compensation pour le service de cueillette des ordures ménagères et d'enfouissement sanitaire ainsi que le service de vidange des fosses septiques pour l'exercice financier 2020

 - Adoption
 - Avis de motion
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
 - Comptes à payer
- 5) Voirie
 - Réfection rue Legendre (Section des Saules)
 - Décompte progressif n° 3 (Transport Beauvillage inc.)
 - Honoraires professionnels n° 4 (SNC-Lavalin GEM Québec inc.)

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2019

Réfection rue du Bateau

- État du coût net des travaux et financement

6) Hygiène du milieu

Assainissement des eaux usées

- Demande de rencontre pour audience publique auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ)
- Mandat supplémentaire demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) - WSP Canada inc.

7) Aménagement/urbanisme/développement

Comité consultatif d'urbanisme

- Dépôt du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2019
- Nomination au responsable de l'urbanisme et de l'émission des permis et certificats

Dérogation mineure

- Dossier Municipalité de Sainte-Croix, lots 6 191 760 à 6 191 763

Second projet de règlement n° 616-2019 aux fins de modifier le Règlement de lotissement n° 390-2007 (zone 15-H)

- Assemblée publique
- Adoption
- Avis de motion

Période de questions à la fin de la séance conformément au règlement municipal numéro 377-2006

Levée de l'assemblée

365-2019

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL est proposé par Gesa Wehmeyer-Laplante, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

366-2019

PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 03 DÉCEMBRE 2019

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Croix du 03 décembre 2019 tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

367-2019

COMPTES À PAYER

IL est proposé par Guy Boucher, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

COMPTES PAYÉS JUSQU'AU 16 DÉCEMBRE 2019 – RATIFICATION

CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES		163.23	
5513880000	COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	163.23	
FLEETCOR CANADA MASTERCARD		667.25	
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	35.03	ESSENCE INCENDIE
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	74.10	ESSENCE INCENDIE
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	54.55	ESSENCE INCENDIE
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	91.72	ESSENCE INCENDIE
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	62.00	ESSENCE INCENDIE
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	37.21	ESSENCE INCENDIE
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	55.79	ESSENCE INCENDIE
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	157.29	ESSENCE INCENDIE
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	-6.36	ESCOMPTE ULTRAMAR
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	61.35	ESSENCE INCENDIE
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	44.57	ESSENCE INCENDIE
HYDRO-QUEBEC		755.19	
259000681	ELECTRICITÉ/PAVILLON ET ABRI	577.57	SERVICE MI-SEPTEMBRE À MI-NOVEMBRE 2019
241500681	ELECT.- ST.POMP LAFLEUR 787470	92.56	SERVICE MI-SEPTEMBRE À MI-NOVEMBRE 2019
241501681	ELECT.-ST.POMP LECLERC 923850	85.06	SERVICE MI-SEPTEMBRE À MI-NOVEMBRE 2019

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2019

MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC		10 818.08	
5513871000	C.S.S.T. A PAYER	894.84	REMISE NOVEMBRE 2019
5513825000	RQAP A PAYER	588.27	REMISE NOVEMBRE 2019
5513860000	R.A.M.Q. A PAYER	2 000.71	REMISE NOVEMBRE 2019
5513850000	R.R.Q. A PAYER	2 204.94	REMISE NOVEMBRE 2019
5513841000	IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	175.00	REMISE NOVEMBRE 2019
5513840000	IMPOT PROVINCIAL A PAYER	4 954.32	REMISE NOVEMBRE 2019
PITNEYWORKS		1 149.75	
213000321	TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	1 149.75	RECHARGE TIMBRES
POSTES CANADA		171.83	
213000321	TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	166.47	AVIS NO. 278
261000321	TIMBRES POSTES - URBANISMES	5.36	AVIS NO. 278
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA		4 793.56	
5513820000	ASSURANCE-EMPLOI A PAYER	690.12	REMISE NOVEMBRE 2019
5513816000	IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	175.00	REMISE NOVEMBRE 2019
5513815000	IMPOT FEDERAL REG. A PAYER	3 928.44	REMISE NOVEMBRE 2019

TOTAL : 18 518.89

COMPTES À PAYER AU 17 DÉCEMBRE 2019

819 TRAINING		1 100.00	
222000454	FORMATION ET PERFECTIONNEMENT	1 100.00	FORMATION POUR POMPIERS (16)
9235-0669 QUÉBEC INC.		252.95	
222000526	ENT. & REP. - EQUIP. INCENDIE	252.95	CASCADES (3) & INSTALLATION CASCADES
ABRIS TOUT GENRE G.Y. INC.		793.33	
270125522	ENT. & REP. BATIMENT QUILLES	793.33	ACHAT PORTIQUE & PORTE SALLE DE QUILLES
ASSOCIATION TOURISTIQUE CHAUDIERE-APPALA		576.94	
269000494	PUBLI. - PROMOTION TERRITOIRE	576.94	ADHÉSION 2020
BUROPLUS ST-EX		2 288.99	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	118.97	RUBAN CORRECTEUR, STYLOS & CHEMISES
270120526	ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP.C/COM	1 959.17	ACHAT CHAISES (12)
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	210.85	ÉLASTIQUES, CARTOUCHE & PAPIER PHOTOCOPIEUR
CENTRE CULTUREL & SPORTIF DE		70 000.00	
270130959	PART. FINANC. - DEFICIT C/CULT	70 000.00	PARTICIPATION FINANCIÈRE 2019
CONSTRUCTION S.R.B.		361.34	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	361.34	SCIAGE DE BORDURE (RUE LEGENDRE)
DICOM EXPRESS		28.73	
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	14.34	FRAIS DE TRANSPORT CLÉS
2304003721	RECONST.VOIRIE GEN. S.URBAIN	14.39	FRAIS DE TRANSPORT TRANSMISSION DE PLAN (RUE LAUZÉ)
EUROFINS ENVIRONEX		209.14	
241200411	ANALYSE DE L'EAU	166.37	ANALYSE D'EAU
241400411	ANALYSE DES EAUX USÉES	42.77	ANALYSE DES EAUX USÉES
FERME ROGER LAMBERT ET FILS S.E.N.C.		30 365.47	
233003443	NEIGE - COTE ET RUE DU BATEAU	6 990.48	DÉNEIGEMENT 2019-2020 CÔTE & RUE DU BATEAU 1/5
233000443	NEIGE - RUES VILLAGE	11 989.82	DÉNEIGEMENT 2019-2020 SECTEUR URBAIN 1/5
233000443	NEIGE - RUES VILLAGE	296.18	DÉNEIGEMENT 2019-2020 SECTEUR URBAIN SURPLUS RUE MARCEL-FAUCHER 1/5
233000443	ENLEVEMENT NEIGE - TROTTOIRS	310.09	DÉNEIGEMENT 2019-2020 SURPLUS TROTTOIR RUE AUGER 1/5
233000443	ENLEVEMENT NEIGE - TROTTOIRS	9 278.48	DÉNEIGEMENT TROTTOIRS 2019-2020 1/5
233000443	ENLEVEMENT NEIGE - TROTTOIRS	1 500.42	DÉNEIGEMENT TROTTOIRS 2018-2019 1/1 SURPLUS TROTTOIRS
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE		12.00	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	12.00	AVIS DE MUTATION
FRANCE DUBUC - PETITE CAISSE EDITH		105.60	
213000321	TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	20.70	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
213000321	TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	84.90	RENFOUEMENT PETITE CAISSE
GAUDREAU ENVIRONNEMENT INC.		12 987.87	
245210446	ENL. ORDURES - COLL. SELECTIVE	5 247.14	SERVICE NOVEMBRE 2019
245110446	ENL. DES ORDURES/CONTRAT	7 740.73	SERVICE NOVEMBRE 2019
GROUPE CASTONGUAY INC.		3 176.65	
2304080721	RESEAU D'ECLAIRAGE URBAIN	1 337.05	AJOUT DEUX LUMINAIRES (RUE DE LA FALAISE & CHEMIN AQUEDUC)
234050521	ENT. RESEAU ECLAIRAGE RURAL	367.92	REMPLENER LUMIÈRES (COIN TARDIF, LECLERC, DESROCHERS, RUES LAROCHE & PRINCIPALE)
234000521	ENT. RESEAU ECLAIRAGE URBAIN	1 471.68	REMPLENER LUMIÈRES (ROUTE MARIE-VICTORIN)
HYDRO-QUEBEC		1 116.70	
234050681	ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	125.68	SERVICE NOVEMBRE 2019
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	991.02	SERVICE NOVEMBRE 2019
IMPRIMERIE STE-CROIX INC.		362.18	
213000670	PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	74.72	CARTES D'AFFAIRES (INSPECTEUR MUNICIPAL)
261000670	URBANISME - PAPETERIES	74.74	CARTES D'AFFAIRES (URBANISTE)
232000670	PAPETERIE - FOUR., IMP - LIVRES	74.74	CARTES D'AFFAIRES (DIRECTRICE DES LOISIRS)
270150341	PUB. JOURNAUX, REVUES - LOISIR	74.74	CARTES D'AFFAIRES (RESPONSABLE LOCATION DE SALLES)
259001499	POLITIQUE FAM-COMITE FAMILLE	63.24	AFFICHES C/FAMILLE
INTERFAS EN FIDUCIE		1 505.38	
5513870000	ASS. COLLECTIVES A PAYER	1 505.38	POLICE NO. 48842 DÉCEMBRE 2019
JACQUES SIMONEAU		500.00	
5513600000	DEPOTS ET RETENUES DE GARANTIE	500.00	REMBOURSEMENT DÉPÔT GARANTIE
LES ENTREPRISES J.F. BLANCHET INC.		1 789.74	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	331.71	PAVAGE (RUE POULIOT)
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	1 458.03	LOCATION PELLE BRIS D'AQUEDUC (RUE POULIOT)
LES ENTREPRISES LEVSIENNES IN		1 009.90	
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	386.32	TRAVAUX RAPIÉÇAGE (RUE LECLERC)
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	623.58	BRIS D'AQUEDUC (RUE POULIOT)
LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.		14 486.89	
233050443	NEIGE - CONTRAT RURAL	14 486.89	DÉNEIGEMENT 2019-2020 SECTEUR RURAL 1/5
LES MAGASINS KORVETTE LTEE		3.14	
270150526	ENT. & ACHATS EQUIP. LOISIRS	1.71	CROCHETS DÉCORATIONS DE NOËL
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	1.43	CROCHETS DÉCORATIONS DE NOËL
LES PTITS MOTEURS SAINTE-CROIX INC.		711.49	
222000525	ENT. ET REP. - VEHICULES INC.	515.88	POSER CHENILLE, SKIS & CHANGER HUILE
270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	115.99	ENTRETIEN SCIES MÉCANIQUES PISTES DE SKI
270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	79.62	CROCHET, MESURE À BOIS & HUILE
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY		177.16	
270230670	ACHATS DE VOLUMES	66.99	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	-10.45	CRÉDIT ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	-25.18	CRÉDIT ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	96.50	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	57.65	ACHATS VOLUMES
270230670	ACHATS DE VOLUMES	-8.35	CRÉDIT ACHATS VOLUMES
M.R.C. DE LOTBINIERE		15 122.74	
215000951	QUOTE-PART MRC - EVALUATION	6 314.02	QUOTE-PART 2019 ÉVALUATION FONCIÈRE 12/12
245120951	QUOTE-PART MRC - ENF. SANITAIR	8 808.72	QUOTE-PART 2019 ENFOUISSEMENT SANITAIRE 12/12
NNC SOLUTIONS		64.36	
270150331	TELEPHONE T/JEUX ET LOISIRS	20.13	PROTECTEUR D'ÉCRAN
213000527	ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	20.10	PROTECTEUR D'ÉCRAN
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	24.13	PROTECTEUR D'ÉCRAN
PLOMBERIE STE-CROIX INC.		18.54	
241200521	ENT.& REP. - USINE EAU POTABLE	18.54	PIÈCES POUR PERMANGANATE
PREMIER TECH AQUA		567.98	
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS	567.98	CONTRAT ENTRETIEN UV 2019 (PAYÉ PAR CONTRIBUABLE)
PREVIMED INC.		318.00	
223100675	MEDICAMENTS & FOURN. MEDIC.	250.00	LOCATION ANNUELLE CYLINDRES OXYGÈNE
223100675	MEDICAMENTS & FOURN. MEDIC.	68.00	REMPLISSAGE OXYGÈNE (4)
QUINC. MAURICE HAMEL & FILS		587.42	
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	20.65	BROSSE
270135526	MACH, OUTILL, EQU. PATIN. EXT.	31.59	VIS POUR RÉPARER LES BANDES PATINOIRE EXTÉRIEURE
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	137.95	LAMPE POUR BRIS D'AQUEDUC
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	10.67	ÉCROU POUR SAPIN DE NOËL
222000522	ENTR. & REPAR.-CASERNE INCENDIE	48.25	CHLORURE MAGNÉSIMUM (2)
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	4.10	HACHE & PROTECTEUR DE LAME
270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	35.01	DÉGIVREUR SERRURE
232000525	ENT. ET REP. -VEHICULES-VOIRIE	6.41	ÉCROU & VIS
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	229.94	BOTTES POMPIER
270120641	BIENS NON DURABLE - C./COMM	54.36	DÉCORATIONS DE NOËL
270120526	ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP.C/COM	8.49	ANCRAGE POUR FIXER L'ABRI

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2019

REAL HUOT INC.		794.17	
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	280.52	MANCHON RÉPARATION BRIS D'AQUEDUC (RUE POULIOT)
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	407.21	PIÈCES NOUVELLE ENTRÉE D'EAU (PAYÉ PAR CONTRIBUABLE)
241300521	ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	106.44	NOUVELLE ENTRÉE D'EAU - COMPTEUR (PAYÉ PAR CONTRIBUABLE)
SERVICE D'INCENDIE EN COMMUN		275.28	
222000442	SERV.RECUS ENT. MUNICIPALITES	275.28	ENTRAIDE INCENDIE (6601, MARIE-VICTORIN) LE 16-10-2019
SIGNALISATION LEVIS INC.		1 264.73	
235500649	PLAQUES DE RUES, SIGNALISATION	1 264.73	PANNEAUX DE SIGNALISATION (INVENTAIRE)
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.		18.25	
211000310	DEPLAC.ET REPRESENTATION DES ELUS	18.25	BUFFET BUDGET
TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES		271.17	
213000527	ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	185.11	
213000527	ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	86.06	PHOTOCOPIES DU 11 NOVEMBRE AU 10 DÉCEMBRE 2019
YVON GARNEAU		57.34	
232000454	FORMATION ET PERFECT. - VOIRIE	57.34	FRAIS DE DÉPLACEMENT NOVEMBRE & DÉCEMBRE 2019
		TOTAL : 163 281.57	

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS # 14-2019

368-2019

RÉMUNÉRATION 2020 (OFFICIERS MUNICIPAUX)

IL est proposé par Jean Lecours, appuyé Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement d'autoriser une augmentation de 2.50 % aux traitements salariaux des officiers municipaux pour l'année 2020, conformément à la convention des employés cadres de la municipalité de Sainte-Croix :

Mme France Dubuc, directrice générale & secrétaire-trésorière :

83 839,\$/année, soit 1 612,29 \$/37.50 heures semaine (inclut tout temps supplémentaire normalement dévolu à la fonction de même que l'administration du centre culturel), exception faite de toutes rémunérations prévues par d'autres dispositions de la loi; ses responsabilités sont celles définies par le Code municipal du Québec;

Mme Christiane Couture, directrice générale adjointe & secrétaire-trésorière adjointe :

48 137,\$/année, soit 925,71 \$/35 heures semaine, exception faite de toutes rémunérations prévues par d'autres dispositions de la loi; ses tâches et responsabilités sont celles définies par le Code municipal du Québec;

M. Stéphane Milot, directeur des travaux publics : 67 329,\$/année, soit 1 294,78 \$/40 heures semaine;

Mme Hélène Poulin, directrice du service des loisirs : 55 464,\$/année, soit 1066,62 \$/40 heures semaine;

M. François Bienvenu, responsable de l'urbanisme : 49 346,\$/année, soit 948,96 \$/30 heures semaine;

Les conditions de travail des officiers municipaux sont régies par ladite convention.

Autre : Frais de déplacement : 0,45 \$/kilomètre.

369-2019

DEMANDE D'ADHÉSION AU PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT

ATTENDU la réception d'une demande d'adhésion conforme à la réglementation au Programme de réhabilitation de l'environnement de la municipalité;

ATTENDU QU'un montant de 400 000 \$ a été attribué à ce programme;

ATTENDU QUE jusqu'à maintenant, un montant de 285 820,28 \$ a été versé;

IL est proposé par Carmen Demers, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à verser le montant admissible au Programme de réhabilitation de l'environnement tel qu'il a été demandé.

- Lot 3 591 226; 17 979,22 \$

370-2019

ENTENTE CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS SYNDIQUÉS 2020-2024

ATTENDU QUE la convention collective des employés municipaux et sportifs de Sainte-Croix sera échue le 31 décembre 2019;

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2019

CONSIDÉRANT l'entente intervenu entre les parties le 13 décembre 2019 pour son renouvellement, et ce pour une période de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT QUE ce conseil accepte ladite entente telle que négociée;

POINTS MAJEURS :

- ANNEXE A « SALAIRES » : hausse de 2.5 % pour la première année, 2 % pour les deuxième, troisième et quatrième années et de 2.5 % pour la cinquième année, soit 11 % sur 5 ans;
- Modification aux échelons de salaires;
- Bonification du montant alloué pour l'achat de chaussures de sécurité;
- Bonification à l'annexe C « Service de garde ».

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement d'entériner ladite entente, laquelle a également reçu l'approbation du syndicat le 18 novembre 2019.

371-2019

DEMANDE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) 2019-2020

ATTENDU QU'au cours de l'année 2019, la municipalité de Sainte-Croix a débuté l'aménagement d'un parc sur son territoire afin de souligner les naissances dans la municipalité et les finissants de la polyvalente Pamphile-Le May par la plantation d'arbres dans celui-ci en préparant le site du terrain et un chemin;

ATTENDU QU'en 2020, la municipalité désire poursuivre cet aménagement du parc par la finition du chemin en gravier et par une plantation d'arbres;

ATTENDU le projet annexé présenté à la MRC de Lotbinière dans le cadre du programme « Fonds de développement des territoires (FDT) 2019-2020 de la MRC de Lotbinière »;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement de demander à la MRC de Lotbinière une aide financière de 6 000,00 \$ au Fonds de développement des territoires (FDT) 2019-2020, secteur Lotbinière, pour le dépôt du projet d'aménagement d'un parc municipal.

QUE France Dubuc, directrice générale et secrétaire-trésorière, est autorisée à signer ledit projet.

DÉPÔT D'UN RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport annuel 2019 sur l'application du règlement 597-2018 sur la gestion contractuelle adopté le 17 décembre 2018 lors d'une séance extraordinaire, tel que requis par l'article 938.1.2 du Code Municipal du Québec.

RÈGLEMENT NUMÉRO 617-2019 AUX FINS DE PROLONGER LE DÉLAI AU RÈGLEMENT NUMÉRO 415-2008 (PROGRAMME D'AIDE À L'ENTREPRISE)

372-2019

ADOPTION

CONSIDÉRANT l'article « 9 », point numéro 4, du règlement numéro 569-2017 sur le programme d'aide sous forme de crédit de taxes à l'entreprise originaire du règlement numéro 415-2008;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge nécessaire de modifier la période d'admissibilité dudit programme d'aide sous forme de crédit de taxes;

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2019

ATTENDU QU'il devient nécessaire d'effectuer la mise à jour de notre règlement numéro 415-2008;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté et déposé le troisième jour du mois de décembre 2019 le projet de règlement numéro 617-2019;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le troisième jour du mois de décembre 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Routhier

APPUYÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le présent règlement portant le numéro 617-2019 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

QUE le règlement numéro 617-2019 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 617-2019 entrera en vigueur conformément à la loi.

RÈGLEMENT NUMÉRO 618-2019 AUX FINS DE PROLONGER LE DÉLAI AU RÈGLEMENT NUMÉRO 417-2008 (PROGRAMME D'AIDE À LA CONSTRUCTION RÉSIDENIELLE)

373-2019

ADOPTION

CONSIDÉRANT l'article « 3 », point numéro b), du règlement numéro 570-2017 sur le programme d'aide sous forme de crédit de taxes à la construction résidentielle originaire du règlement numéro 417-2008;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge nécessaire de modifier la période d'admissibilité dudit programme d'aide sous forme de crédit de taxes;

ATTENDU QU'il devient nécessaire d'effectuer la mise à jour de notre règlement numéro 417-2008;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté et déposé le troisième jour du mois de décembre 2019 le projet de règlement numéro 618-2019;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une séance de ce conseil tenue le troisième jour du mois de décembre 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Routhier

APPUYÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le présent règlement portant le numéro 618-2019 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

QUE le règlement numéro 618-2019 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 618-2019 entrera en vigueur conformément à la loi.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 619-2019 ÉTABLISSANT LES TARIFS D'AQUEDUC, D'ÉGOUT ET DE PROTECTION INCENDIE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

374-2019

ADOPTION

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2019

ATTENDU QUE les tarifs de compensation imposés pour les services municipaux d'aqueduc, d'égout et de protection contre l'incendie, décrétés par le projet de règlement n° 600-2018 amendant le règlement n° 10-1966, ne correspondent plus aux exigences de l'administration présente;

ATTENDU QUE ce conseil, conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par l'article n° 19 de la Loi sur les compétences municipales et les articles 244.2 et 244.3 de la Loi sur la fiscalité municipale, juge nécessaire de réviser tous les tarifs annuels de compensation indiqués aux articles nos 22, 23, 24 et 30 du règlement n° 10-1966;

ATTENDU QUE ce conseil se doit d'imposer et prélever sous forme de compensation, les sommes de deniers nécessaires aux dépenses d'administration des services municipaux d'aqueduc, d'égout et de protection contre l'incendie suivant son budget déposé pour l'exercice financier 2020;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement est déposé à la présente séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Lecours

APPUYÉ PAR : Guy Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le projet de règlement n° 619-2019 est adopté et qu'il est statué et ordonné par le présent projet de règlement ainsi qu'il suit, savoir :

QUE le projet de règlement numéro 619-2019 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le projet de règlement numéro 619-2019 entrera en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Carmen Demers, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal adoptera le règlement numéro 619-2019 relativement aux tarifs d'aqueduc, d'égout et de protection incendie pour l'exercice financier 2020, en remplacement du règlement numéro 600-2018 originaire du règlement numéro 10-1966.

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 620-2019 CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES MUNICIPALES ET LA COMPENSATION POUR LE SERVICE DE CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE AINSI QUE LE SERVICE DE VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

375-2019

ADOPTION

ATTENDU QU'en vertu de l'article n° 989 du Code municipal du Québec, toute municipalité locale peut imposer et prélever annuellement, par voie de taxation directe, sur tous les biens imposables de la municipalité, toute somme de deniers nécessaires pour rencontrer les dépenses d'administration ou pour un objet spécial quelconque dans les limites de ses attributions;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal se doit d'imposer et prélever, par voie de taxation directe et compensation, les sommes de deniers nécessaires pour rencontrer les dépenses d'administration selon son budget déposé pour l'exercice financier 2020;

ATTENDU QUE le présent projet de règlement est déposé à la présente séance;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

APPUYÉ PAR : Guy Boucher

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2019

QUE le projet de règlement n° 620-2019 est adopté et qu'il est statué et ordonné par le présent projet de règlement ainsi qu'il suit, savoir :

QUE le projet de règlement numéro 620-2019 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le projet de règlement numéro 620-2019 entrera en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Carmen Demers, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal adoptera le règlement numéro 620-2019 concernant l'imposition des taxes municipales et la compensation pour le service de cueillette des ordures ménagères et d'enfouissement sanitaire ainsi que le service de vidange des fosses septiques pour l'exercice financier 2020.

CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

376-2019

COMPTES À PAYER

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

COMPTES PAYÉS JUSQU'AU 16 DÉCEMBRE 2019 – RATIFICATION

CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES	315.06	
5513880000 COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	315.06	REMISE NOVEMBRE 2019
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	4 582.05	
5513860000 R.A.M.Q. A PAYER	337.95	REMISE NOVEMBRE 2019
5513820000 RQAP A PAYER	242.53	REMISE NOVEMBRE 2019
5513871000 C.S.S.T. A PAYER	316.04	REMISE NOVEMBRE 2019
5513840000 IMPOT PROV. A PAYER	1 551.77	REMISE NOVEMBRE 2019
5513841000 IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	250.00	REMISE NOVEMBRE 2019
5513850000 R.R.Q. A PAYER	1 883.76	REMISE NOVEMBRE 2019
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	2 014.69	
5513825000 C.A.C. A PAYER (SANS ASS. COL)	576.47	REMISE NOVEMBRE 2019
5513816000 IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	250.00	REMISE NOVEMBRE 2019
5513815000 IMPOT FED. A PAYER (SANS AS.C)	1 188.22	REMISE NOVEMBRE 2019
TOTAL : 6 911.80		

COMPTES À PAYER AU 17 DÉCEMBRE 2019

AIGUISAGE ROUSSEAU	173.55	
270165525 ENTR. & REPAR. - SURFACEUSE	117.27	AIGUISAGE LAMES SURFACEUSE (3)
270160526 ENTR. & RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	56.28	AIGUISAGE LAME DE SUFACEUSE
ANGELO ARSENAULT	321.87	
270180610 ACHATS - RESTAURANT	321.87	ACHATS RESTAURANT
BENOIT LABERGE	13.05	
270125310 FRAIS DÉPLACEMENT & REPRÉSENTA	13.05	FRAIS DE DÉPLACEMENT OCTOBRE 2019
BRASSERIE MOLSON O'KEEFE	5 421.62	
270181610 ACHATS - BAR	7 622.42	ACHATS BAR
270181610 ACHATS - BAR	-2 200.80	CRÉDIT ACHATS BAR
CITRON HYGIÈNE	453.87	
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	151.29	SERVICE OCTOBRE 2019
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	151.29	SERVICE NOVEMBRE 2019
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	151.29	SERVICE DÉCEMBRE 2019
DISTRIBUTION SPORTS LOISIRS G.P. INC.	405.75	
270160526 ENTR. & RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	405.75	FILET HOCKEY & ANCRAGES (2)
FROMAGERIE BERGERON	594.63	
270180610 ACHATS - RESTAURANT	88.55	ACHATS RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	158.15	ACHATS RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	158.15	ACHATS RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	189.78	ACHATS RESTAURANT
GFS QUÉBEC INC.	1 722.64	
270180610 ACHATS - RESTAURANT	826.15	ACHATS RESTAURANT
270180610 ACHATS - RESTAURANT	896.49	ACHATS RESTAURANT
GROUPE CASTONGUAY INC.	1 066.40	
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	146.60	RÉPARER LUMIÈRE STATIONNEMENT
270161522 ENTR. & REPARATION- TERRAIN	919.80	RÉPARER LUMIÈRES STATIONNEMENT (4)
HELENE POULIN	39.15	
270125310 FRAIS DÉPLACEMENT & REPRÉSENTA	39.15	FRAIS DE DÉPLACEMENT NOVEMBRE 2019
IMPÉRIAL SNACKING & ÉQUIPEMENT	465.10	
270180610 ACHATS - RESTAURANT	465.10	ACHATS RESTAURANT
INTERFAS EN FIDUCIE	1 143.20	
5513870000 ASS. COLLECTIVE A PAYER	1 143.20	POLICE NO. 48842 DÉCEMBRE 2019
KORVETTE	189.54	
270180640 PIÈCES & ACCESSOIRES - ARENA	4.93	LUMIÈRES DE NOËL
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	184.61	PRODUITS D'ENTRETIEN
LAROCHE, GUY	47.75	
270125310 FRAIS DÉPLACEMENT & REPRÉSENTA	47.75	FRAIS DE DÉPLACEMENT NOVEMBRE 2019
MICHEL SENECHAL	200.00	
270181650 VETEMENTS, CHAUSSURES & ACC.	200.00	BOTTES DE TRAVAIL
MUNICIPALITE DE SAINTE-CROIX	293.16	
270175446 ENLEVEMENT DES ORDURES	293.16	ORDURES DÉCEMBRE 2019
PLOMBERIE STE-CROIX INC.	16.29	
270160526 ENTR. & RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	16.29	TUYAU & FILET DE TUYAU
PROTECTION INCENDIE PC	570.22	
270160522 ENTR. & REPARATION- BATIMENT	570.22	ENTRETIEN PROTECTION INCENDIE
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC	202.79	
270160526 ENTR. & RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	175.24	POMPE, MANOMÈTRE & LAME
270180640 PIÈCES & ACCESSOIRES - ARENA	27.55	MARTEAU & GANTS

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2019

ROBERT BOILEAU INC.		343.78	
270160526	ENTR. & RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	343.78	BATTERIE COUPE-BORDURE
ROULEMENT TECHNO INC.		100.52	
270160526	ENTR. & RÉP. - ÉQUIP. (ARÉNA)	100.52	ROULETTE COUPE-BORDURE
SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.		302.78	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	26.41	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	7.80	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	94.05	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	17.84	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	99.13	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	51.97	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	5.58	ACHATS RESTAURANT
TRANE CANADA ULC		1 501.57	
270160521	ENTR. & REPAR. - REFRIGERATION	1 501.57	TRAVAUX RÉPARATION RÉFRIGÉRATION
		TOTAL : 15 589.23	

VOIRIE

RÉFECTION RUE LEGENDRE (SECTION DES SAULES)

377-2019

DÉCOMPTE PROGRESSIF N° 3 (TRANSPORT BEURIVAGE INC.)

ATTENDU la résolution numéro 227-2019;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de payer à Transport Beurivage inc., la somme de 30 314,08 \$ relativement aux travaux de réfection à la rue Legendre (section des Saules) selon la recommandation de « SNC-Lavalin inc. » datée du 13 décembre 2019.

378-2019

HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 4 (SNC-LAVALIN GEM QUÉBEC INC.)

ATTENDU la résolution numéro 228-2019;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de payer à SNC-Lavalin GEM Québec inc., la somme de 4 995,67 \$ pour le contrôle qualitatif des matériaux concernant le projet de réfection de la rue Legendre (section des Saules), telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 145978 datée du 22 novembre 2019.

RÉFECTION RUE DU BATEAU

379-2019

ÉTAT DU COÛT NET DES TRAVAUX ET FINANCEMENT

ATTENDU la résolution numéro 346-2018;

Dépenses :

- Relevé topographique (Groupe GeniArp inc.)	1 954,58 \$
- Inspection télévisée conduites sanitaires (Laboratoire de canalisations souterraines LCS inc.)	4 277,32 \$
- Publication SEO (Média Transcontinental S.E.N.C.)	215,51 \$
- Certificat d'autorisation (Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques)	654,00 \$
- Sondage (Les Excavations Ste-Croix inc.)	905,42 \$
- Contrat (Construction Lemay inc.)	1 155 090,66 \$
- Honoraires professionnels (Les Services exp inc.)	106 214,93 \$
- Clôture (Clôture Alpha inc.)	8 577,14 \$
- Étude géotechnique et contrôle qualitatif des matériaux (EnGlobe Corp.)	16 609,14 \$
- Intérêts emprunt temporaire	11 770,07 \$
- Réserve foncière terrain rue du Bateau, crédit	-13 553,89 \$

Sous-total : **1 292 714.88 \$**

(-) Retour de taxes (TPS) -56 334,65 \$
(-) Retour de taxes (TVQ) -56 193,83 \$

Coût net du projet : **1 180 186,40 \$**

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2019

(-) Fonds activités financières 2016	- 5 564,10 \$
(-) Programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU Volet 1)	
Contribution gouvernement du Canada (comptant)	- 127 454,90 \$
Contribution gouvernement du Québec (à recevoir 20 ans 84 120,10 \$)	
(-) Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014/2018 (TECQ)	
Contribution gouvernements du Canada et du Québec 2016 (comptant)	- 3 906,00 \$
Contribution gouvernements du Canada et du Québec 2017/2018 (comptant)	- 261 238,00 \$
<u>Financement permanent requis :</u>	<u>782 023,40 \$</u>
<u>Financement règlement numéro 564-2017 :</u>	<u>787 400,00 \$</u>
<u>Surplus au règlement d'emprunt :</u>	<u>5 376,60 \$</u>

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter l'état présenté pour un surplus libre au montant de 5 376,60 \$ au règlement d'emprunt numéro 564-2017.

HYGIÈNE DU MILIEU

ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

380-2019

DEMANDE DE RENCONTRE POUR AUDIENCE PUBLIQUE AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ)

ATTENDU la réception du compte-rendu et orientation préliminaire de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) daté du 21 novembre 2019 suite à la demande d'autorisation de la municipalité de Sainte-Croix;

ATTENDU QU'il est requis dans le délai prescrit de 30 jours suivant la réception dudit compte-rendu de solliciter une rencontre pour discuter des éléments pris en considération lors de l'émission de ladite orientation;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lecours, et résolu unanimement de mandater la firme WSP Canada inc. à représenter la municipalité de Sainte-Croix lors de l'audience publique et d'entériner la demande transmise par la firme WSP Canada inc. le 10 décembre 2019.

381-2019

MANDAT SUPPLÉMENTAIRE DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) - WSP CANADA INC.

ATTENDU la résolution numéro 077-2018;

ATTENDU l'offre de service de la firme WSP Canada inc. datée du 09 décembre 2019 relativement à la préparation de documents, de pistes de solutions supplémentaires ainsi que la demande d'une audience concernant une révision de la demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées pour un montant budgétaire de 6 900,00 \$, en sus des taxes;

IL est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lecours, et résolu unanimement de mandater la firme WSP Canada inc. à procéder à la révision de la demande d'autorisation selon l'offre présentée.

AMÉNAGEMENT/URBANISME/DÉVELOPPEMENT

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2019

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2019

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de la séance ordinaire du 11 décembre 2019.

382-2019

NOMINATION AU RESPONSABLE DE L'URBANISME ET DE L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS

IL est proposé par Jean Lecours, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de nommer M. François Bienvenu pour agir à titre de responsable de l'urbanisme et de l'émission des permis et certificat ainsi qu'à titre d'inspecteur en bâtiment et environnement pour l'application des règlements d'urbanisme pour la municipalité de Sainte-Croix et de secrétaire et de personne ressource auprès du comité consultatif d'urbanisme.

D'autoriser M. François Bienvenu, en vertu de sa fonction, à délivrer tous permis et certificats ainsi que tous constats d'infraction lui étant requis en vertu des lois et des règlements municipaux et reliés directement ou indirectement de sa compétence.

DÉROGATION MINEURE

383-2019

DOSSIER MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX, LOTS 6 191 760 À 6 191 763

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de la municipalité de Sainte-Croix pour une dérogation mineure visant à rendre réputée conforme la profondeur des lots 6 191 760 à 6 191 763 dont la profondeur est de trente (30) mètres, alors que la profondeur minimale d'un lot desservi par l'aqueduc et l'égout situé à moins de 100 mètres d'un cours d'eau est de quarante-cinq (45) mètres en vertu de l'article 4.1.4 du Règlement de lotissement numéro 390-2007.

ATTENDU QUE la dérogation mineure respecte les orientations du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE l'application de la réglementation a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;

ATTENDU QUE l'octroi d'une dérogation mineure visant à rendre réputé conforme la profondeur minimale des quatre lots visés par la demande ne semble pas de nature à porter atteinte au droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Il prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Le conseil donne audience à tout intéressé désirant se faire entendre.

Après délibérations, il est proposé par Jean Lecours, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter la demande de dérogation mineure, lots 6 191 760 à 6 191 763.

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 616-2019 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT N° 390-2007 (ZONE 15-H)

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

Assemblée publique tenue par le maire sur le second projet de règlement numéro 616-2019. Monsieur Jean Lecours explique le projet.

384-2019

ADOPTION

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le « Code municipal du Québec » et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de lotissement portant le numéro 390-2007 fut adopté le 17^e jour du mois de décembre 2007;

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de retirer la disposition concernant la profondeur maximale exigée pour un terrain dans la zone 15-H;

SUITE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 DÉCEMBRE 2019

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le troisième jour du mois de décembre 2019, le projet de règlement numéro 616-2019 et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'une assemblée de consultation publique a été tenue le dix-septième jour de décembre 2019 sur le projet de règlement numéro 616-2019 portant sur les sujets mentionnés en titre

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Lecours

APPUYÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 616-2019 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :

QUE le second projet de règlement numéro 616-2019 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le second projet de règlement numéro 616-2019 entrera en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Carmen Demers, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera le règlement numéro 616-2019.

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 390-2007 DE FAÇON À :

- Modifier les normes de lotissement dans la zone 15-H
- Modifier les articles 4.1, 4.1.1, 4.1.2.2 et 4.1.2.3

PÉRIODE DE QUESTIONS À LA FIN DE LA SÉANCE CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO 377-2006

385-2019

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement de lever la présente séance à 20 : 42 heures.

Jacques Gauthier
Maire

France Dubuc
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Jacques Gauthier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.